

Catholiques ; 3°. pour donner aux parents une plus complète assurance qu'il n'y a dans les Ecoles Catholiques aucune déféctuosité qui les rende inférieures aux Ecoles Publiques, qu'au contraire tout est fait pour rendre les Ecoles Catholiques au moins égales, sinon supérieures, aux Ecoles Publiques ; 4°. et dernièrement : pour préparer les voies à l'État et lui permettre de voir, à côté de l'existence de professeurs reconnus et éprouvés, l'observation de la loi dans tout ce qui a trait aux arts et aux sciences, aux méthodes et à la pédagogie, et à tout ce qui est ordinairement requis pour assurer la stabilité et l'efficacité des Ecoles."

Quel bouleversement ! Quel cataclysme !

Un archevêque qui conseille aux professeurs ecclésiastiques de passer des examens pour plaire au pouvoir laïque !

Où allons-nous, grands Dieux !

Monseigneur Satolli fera bien d'y regarder à deux fois avant de venir au Canada.

Ils sont capables de l'excommunier, s'il y a moyen.

L'admirable péroraison de cette sublime leçon de bonne entente, de patriotisme, de christianisme est de nature à faire trembler tout ce qu'il y a de cafards et de chat-huants dans la hiérarchie.

Cette péroraison, la voici :

"La connaissance de la vérité, sous toutes ses formes ; l'inébranlable justice unie à la charité ; le goût et l'encouragement des arts libéraux, — voilà le boulevard de l'Eglise catholique."

Mon Dieu, si Mgr. Satolli, qui va passer l'hiver aux États-Unis, consentait seulement à venir donner ici deux ou trois leçons de ce genre.

Que de bien il ferait !

DUROC.

## LE CLERGE ET LA POLITIQUE.

Nous avons eu au Canada des exemples épouvantables de la furie qui anime les âmes dévotes et le clergé en particulier, lorsqu'on leur lâche la bride sur le terrain politique et qu'on leur permet d'intervenir dans la discussion des intérêts temporels.

En temps d'élections les injures les plus grossières proférées contre les candidats sont généralement prononcées soit du haut de la chaire, soit du perron du presbytère par ces politiciens en soutane qui abusent de leur caractère ecclésiastique pour se croire tout permis.

Il en est de même lorsqu'un de ces messieurs s'introduit dans le Conseil Municipal ou le Conseil de Comté, dans les Institutions de Bienfaisance ou les Instituts agricoles. Immédiatement, ils prennent pied comme la lice chez sa compagne, ils commandent, ils tempêtent, ils dérangent tout, écrasent ceux qui résistent, ordent comme chiquette

ceux qui discutent, et finissent par trôner sur un monceau de ruines.

Il n'y a pas besoin de chercher bien loin. On peut en citer dix de ces brasseurs d'affaires et de politique aux environs de Montréal.

Combien de fois n'avons-nous pas eu à nous lamenter de ces interventions désastreuses dont notre insouciance complaisance est seule coupable !

Que de discussions n'ont-elles pas créées dans nos paroisses !

Les partis politiques sont certainement les grands coupables de cet état de choses qu'ils ont encouragé pour les besoins de leur cause, sans songer qu'ils forgeaient une arme dont ils auraient plus tard à parer les coups.

Tout parti arrivé au pouvoir par les curés est tombé par les curés.

Il n'en est pas d'exemple plus frappant que celui de l'hon. M. Mercier, qui, pendant quatre ans, a prodigué au clergé toutes les faveurs, lui a fait tous les cadeaux, toutes les concessions, toutes les avances, et qui, finalement, a reçu pour récompense un coup de poignard dans le dos, sous forme d'une circulaire de Mgr. Laflèche décrétant que tout individu qui votait pour un comte du pape, un grand-croix de St. Grégoire, était coupable de péché mortel comme un vulgaire lecteur du CANADA-REVUE.

Voilà où l'on en arrive en laissant le clergé entrer dans la politique.

Toujours il est ouvert à une combinaison avantageuse ; la souplesse de sa casuistique lui permet, en matière temporelle, des compromis auxquels se refuserait l'honneur vulgaire d'un simple citoyen.

La fin justifie les moyens est la doctrine usuelle. Ce qu'il importe, c'est de renforcer l'Eglise aussi bien matériellement que spirituellement parlant. Donc, celui qui paye a raison ; que les autres se débrouillent ensuite comme ils pourront.

Son royaume n'est pas de ce monde.

Une réaction sérieuse est nécessaire ; au moins, il faut un temps d'arrêt.

La campagne que nous entreprenons doit être fructueuse.

Le curé doit rester au presbytère, et il faut qu'il respecte l'opinion politique de ses ouailles absolument comme nous exigeons qu'il respecte leur foyer familial.

Qu'il fasse de la politique pour lui, si cela lui plaît. Mais, il n'a pas le droit d'en faire pour les autres, pas plus que le régistrateur, le maître de postes ou tous ceux qui vivent de l'argent du public.

Nous ne voulons pas que le Canada devienne une petite Irlande.

Qu'on lise donc cette dépêche :

*Londres, 1er Decembre.*—La décision de la Cour invalidant l'élection de Patrick Fullam (anti-parnelliste) qui avait été élu pour représenter la division sud de Meath à la Chambre des Communes était basée uniquement sur l'intimidation exercée par le clergé. En rendant son jugement, le juge O'Brien a dit que toute la hiérarchie de l'Eglise Catholique Romaine s'était jetée dans la lutte. Chaque prêtre était un cabaleur, à l'autel, à domicile et partout. Le juge O'Brien a attiré l'attention sur une